



Les Randos de l'Aubo
Assemblée générale 2021-2022
du 10 décembre 2022

Compte rendu

Le président ouvre la séance à 18h20.

51 adhérents sont présents ou représentés (feuille d'émargement et pouvoir en annexe) sur 74 adhérents enregistrés au 10 décembre 2022. Le quorum est atteint.

Le président accueille les adhérents et les invités, Monsieur René Baron, conseiller municipal délégué de Mirepoix et Monsieur Jean-Claude Emlinger, président du comité départemental de randonnée pédestre de l'Ariège (CDRP 09).

Le président remercie les adhérents en précisant qu'il n'avait pas vu une telle représentation depuis plusieurs années.

*

- **Le président présente le rapport moral et le rapport d'activité** (cf document en annexe).
Les rapports sont mis au vote et sont approuvés à l'unanimité.
- **En l'absence de la trésorière (excusée), le président présente le rapport financier** (cf document en annexe).

Le compte de résultat

Produits

Séjours de randonnées : les recettes recouvrent légèrement les dépenses.

Subvention de la mairie : en raison du versement par la mairie de sa subvention 2020 après le 31 août 2020, l'exercice 21-22 a constaté deux versements qui expliquent la recette de 1200 euros.

Licences et adhésions : c'est le produit des adhésions qui revient au club une fois fait le reversement à la Fédération française de randonnée pédestre (FFRP) du coût des licences (cf ci-après Charges/cotisations).

Charges

L'achat de prestations de service correspond au stage *Formation santé* de la FFRP suivi par trois adhérents.

Sous-traitance : il s'agit de l'hébergement du site du club. La somme vaut pour une durée d'hébergement de deux ans (2022 et 2023).

Frais de réception : ils sont supérieurs aux recettes provenant des participations des adhérents. La différence a été couverte par l'association.

Cotisations : il s'agit ici du reversement à la FFRP du coût des licences des adhérents.

Charges exceptionnelles : remboursement partiel des avances faites par les adhérents inscrits au séjour Argelès-Gazost de juillet 2019 au prestataire Escapia. Celui-ci ayant fait faillite à cause des manques à gagner dus à l'épidémie de la Covid 19, le conseil d'administration avait décidé de rembourser progressivement, sur les deniers de l'association, les inscrits. Une action judiciaire, via un cabinet d'avocats, est en cours contre l'assureur Groupama pour obtenir le remboursement de l'avance totale des inscrits qui s'élève à 6000 (six mille) euros. A noter qu'il reste un reliquat à rembourser aux adhérents inscrits.

Ces charges exceptionnelles entraînent un résultat de l'exercice négatif à hauteur de 698,59 euros.

Contributions volontaires en nature

C'est, traduit en euros, le montant des heures et des kilomètres consacrés par les bénévoles au fonctionnement de l'association. Comme chaque année, ce montant ne reflète pas la totalité des engagements des bénévoles, certains ne déclarant pas leurs participations. Néanmoins, il exprime une importante activité des bénévoles.

Le bilan

Il n'appelle pas de remarques particulières.

Le rapport financier est mis au vote et est approuvé à l'unanimité.

➤ **Présentation du budget 2022-2023 par le président**

Produits

Les prévisions sont *grosso modo* les mêmes que celles des années précédentes.

La ligne *Randos Mutualité*, qui correspond aux *Randos contées* que l'association organise à la demande de la Mutualité française, a été reconduite malgré l'absence de *Randos contées* l'an dernier.

Charges

Prestations de service : reconduite des stages initiaux et de révision du PSC1

Le compte Charges exceptionnelles (cf Compte de résultat 21-22 ci-dessus) n'est pas reconduit malgré le reliquat. Ce remboursement final n'interviendra que sur décision de

conseil d'administration qui considérera l'état des finances de l'association au printemps 2023.

➤ **Montant de la cotisation à l'association pour 2022-2023**

Le président annonce la proposition du conseil d'administration d'augmenter de un euro le montant de la cotisation individuelle IRA et de deux euros et vingt centimes celui de la cotisation familiale correspondante.

La proposition mise au vote est adoptée à l'unanimité.

➤ **Maintien ou non des randonnées et Rando Santé® au mois d'août**

Le président rappelle que, déjà en 2021, les Rando Santé® du mois d'août avaient été annulées du fait que le seul animateur du moment était absent de Mirepoix. En 2022, outre l'absence des animateurs, les fortes chaleurs ont aussi empêché ces randonnées même en matinée. A partir de ces deux raisons, la question se posait du maintien des Rando Santé® au mois d'août.

Les avis exprimés aboutirent à la conclusion qu'une décision définitive ne s'imposait pas et que les animateurs « Santé » décideraient sur le moment.

➤ **Modification des statuts**

Le président présente les modifications acceptées par le conseil d'administration (CA) du 12 juillet 2022.

Elles concernent, d'une part, des corrections de rédaction de certains alinéas les rendant plus compréhensibles et, d'autre part, l'article 10 « Composition du CA ».

- Ce dernier est limité à douze membres
- La notion de membre de droit est supprimée
- En conséquence, tous les membres seront élus.

Ces propositions sont mises au vote et sont approuvées à l'unanimité.

➤ **Élections des membres du CA**

Conformément au vœu du président émis lors du CA du 12 juillet 2022, et en conséquence de l'adoption du nouvel article 10, tous les membres du CA remettent leur mandat. Se représentent :

Micheline Besnard, Jacqueline Gautier, Martine Giovagnoli, Maartje Michelson, Anny Péraldi, Françoise Pradel, Simone Rolland, Nicolas Fernandez, Marcel Michelson et Jacques Théoleyre.

Aucun autre adhérent ne proposant sa candidature, la liste ci-dessus et soumise au vote. Les dix candidats sont réélus à l'unanimité.

➤ **Questions diverses**

Aucune question de la part de l'assemblée.

Le président évoque les perspectives pour le semestre qui vient :

- Proposer à nouveau un stage au PSC1,
- l'espoir de voir de nouveaux adhérents en formation (à ce jour, une demande de formation au brevet fédéral),
- une nouvelle Journée de la marche prévue à Manses
- un séjour au printemps en Dordogne, autour de La Roque-Gageac

Le président donne la parole à René Baron qui propose, relativement aux Rando Santé® du mois d'août, de prendre la décision de les arrêter au motif que la tendance météorologique n'est pas à l'abaissement des températures. Néanmoins, l'assemblée reste sur sa position « d'attendre et de voir ».

Le président donne ensuite la parole à Jean-Claude Emlinger qui évoque quatre points :

- Revenant sur la moyenne d'âge des adhérents de l'association, il précise que celle-ci correspond à la moyenne nationale
- La décision récente du CDRP 09 de prendre en charge 50% des coûts de formation des adhérents affiliés à un club ariégeois pendant l'année 2023
- L'implication du CDRP 09 dans la formation des adhérents à l'utilisation de la nouvelle application de randonnée élaborée par la FFRP, « Ma rando® »
- L'immatriculation tourisme.

Son intervention ne donnant suite à aucune question, ni à aucun débat, le président clôture la séance à 19h50.

La secrétaire



Françoise Pradel

ANNEXES

Feuilles d'émargement et pouvoirs

Rapport moral et rapport d'activité

Rapport financier et bilan

Budget 2021-2022

Modification des statuts - extraits